



## LETTRE D'INFORMATION FEVRIER 2024

Chers adhérents, chers sympathisants, le combat continue !

### RETOUR SUR UNE ANNEE DE MOBILISATION

Notre association Lury sans Éoliennes a, en 2023, focalisé son activité sur le recours administratif contre l'autorisation préfectorale au projet éolien de JPEE.

Pour rappel, ce recours a été déposé en notre nom, et celui de 6 co-requérants à titre individuel, par Maître Monamy auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

La rédaction des mémoires en liaison avec notre avocat a mobilisé toute notre énergie : nous y avons consacré plusieurs mois.

Pour étoffer notre dossier, nous nous sommes adjoints les services d'un photographe spécialisé qui a réalisé des photomontages (visibles prochainement sur la page Facebook de l'association). Ces photomontages montrent et démontrent l'encerclement éolien qui résulterait de l'implantation de ces nouvelles éoliennes. Ils traduisent également l'effet de surplomb lié à la dénivellation entre le site et le village, et mettent en évidence une saturation visuelle inacceptable.

Laurent Arthur - spécialiste des chauve-souris -, a établi, à partir du suivi officiel, un bilan accablant de la mortalité des chauve-souris produite par les parcs éoliens du territoire : plus de quatre cents pour les parcs de Coulange à Brinay, Chéry, Lazenay-Poisieux et Cerbois. Dans ce chiffre, on note une proportion importante de Noctules, espèce menacée !

Nous avons, d'autre part, soutenu le Syndicat viticole de Quincy dans son opposition à un projet photovoltaïque au cœur du vignoble et à un nouveau projet éolien le long de la forêt face au lieu-dit Cornancay. Une pétition opposée à ces projets a obtenu plus de deux cents signatures cet été.

A noter que nous avons décidé de rejoindre le collectif « Garder le vivant » qui fédère déjà une vingtaine d'associations. A leur initiative, en décembre 2023, 400 personnes se sont réunies à Châteauroux en présence du préfet de l'Indre et d'élus. Nous y étions.

### CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE D'APPEL

- 23 août 2022 : décision du préfet d'autoriser le projet de JPEE
- 20 décembre 2022 : dépôt d'un recours de la part de LSE (+ 6 co-requérants) contre cette décision
- Avril 2023 : mémoire en réponse de la partie adverse
- 23 juin 2023 : dépôt d'un mémoire complémentaire et en réplique de LSE (document de 150 pages + nombreuses annexes + photomontages)
- Novembre 2023 : réponse du promoteur qui dépose un mémoire en défense n°2
- Février 2024 : préparation en cours par LSE d'un mémoire en réplique n°2
- Courant 2024 : jugement probable de la Cour d'Appel Administrative de Versailles
- Pourvoi possible en cassation auprès du Conseil d'État.

### JURISPRUDENCE FAVORABLE A NOTRE ACTION

- 4 octobre 2023 : le Conseil d'État a rendu un arrêt annulant l'autorisation environnementale du parc éolien d'Illiers-Combray (28) au nom de la valeur culturelle du patrimoine immatériel (paysages décrits par Proust)
- 30 novembre 2023 : la Cour d'Appel Administrative de Versailles a rejeté la requête du promoteur éolien visant à annuler le rejet par le préfet du Cher du projet du plateau de la Perche (18) en raison des atteintes au paysage (château d'Ainay-le-Vieil) et des risques de destruction des chauves-souris. Maître Monamy, notre avocat, était dans cette affaire également le représentant des opposants.

**Il est donc possible de se battre et de gagner contre la folie éolienne !**

Pour financer ces procédures qui sont très coûteuses (nous avons déjà engagé plus de 10000 euros), Lury Sans Éoliennes a besoin de vous : adhésion et/ou don.

Votre soutien est déterminant pour la poursuite de notre action !

Nos coordonnées bancaires figurent sur le bulletin d'adhésion joint.

Merci de votre engagement à nos côtés.

Très cordialement,  
Pour les membres du bureau,  
Jean Tatin Président